



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2023-260

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2023

Sommaire

Service Territorial d'Incendie et de Secours / SDIS

R02-2023-08-03-00003 - Arrêté nommant monsieur Christophe DI GIROLAMO Colonel stagiaire de sapeurs-pompiers professionnels, et directeur départemental adjoint du SIS de la Martinique (1 page)	Page 3
R02-2023-08-17-00007 - Arrete portant liste complementaire GRIMP-21082023155859 (3 pages)	Page 5
R02-2023-08-17-00008 - Arrêté portant liste d'aptitude de la chaine de commandement opérationnel des officiers de sapeurs-pompiers en 2023-21082023163724 (6 pages)	Page 9

Service Territorial d'Incendie et de Secours

R02-2023-08-03-00003

Arrêté nommant monsieur Christophe DI
GIROLAMO

Colonel stagiaire de sapeurs-pompiers
professionnels, et directeur départemental
adjoint du SIS de la Martinique



ARRÊTÉ N° R02-2023-08-07-001

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER,
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MARTINIQUE,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu la liste d'aptitude pour le recrutement en qualité de colonel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 prévue à l'article 4 du décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016, en date du 11 juillet 2023 ;

Vu l'avis de vacance du poste de directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours de la Martinique publié le 2 mai 2023 ;

Vu la candidature de monsieur Christophe DI GIROLAMO, commandant de sapeurs-pompiers professionnels à un emploi de colonel de sapeurs-pompiers professionnels au Service d'Incendie et de Secours de la Martinique ;

ARRÊTENT

Article 1 – Monsieur Christophe DI GIROLAMO, commandant de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours du Nord, est recruté sur un emploi du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels et nommé colonel stagiaire de sapeurs-pompiers professionnels, par la voie du détachement, pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pendant la durée de son stage, l'intéressé fait fonction de directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours de la Martinique.

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 – Le Préfet de Martinique et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 03 AOUT 2023

Pour le ministre et par délégation

Le chef de service,
Directeur des sapeurs-pompiers
Frédéric PAPET



Le président du conseil d'administration
du Service d'incendie et de secours de la
Martinique

Jean-claude ECANVILLE

Notifié le :

A

Signature :

Service Territorial d'Incendie et de Secours

R02-2023-08-17-00007

Arrete portant liste complementaire
GRIMP-21082023155859

ARRÊTÉ N° 2023-08-17/001

Portant liste d'aptitude complémentaire du Groupe
de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux

ANNÉE 2023

Le préfet de la Martinique

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 modifié fixant le guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-1990007 du 12 juillet 2013 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du département de la Martinique ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 février 2016 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de Martinique ;

VU l'arrêté n° 2023-06-21/009 du 21 juin 2023 portant liste d'aptitude du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

Vu les procès-verbaux des contrôles des connaissances en vue de l'obtention de l'unité de valeur secours en milieux périlleux de niveau 2 (IMP2) des 27 avril et 9 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical et qu'il y a lieu de les rajouter sur la liste des sauveteurs GRIMP ;

SUR proposition du directeur du service d'incendie et de secours, chef du Corps des sapeurs-pompiers de Martinique ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2023-06-21/009 du 21 juin 2023 portant liste d'aptitude du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux au titre de l'année 2023 est complétée par les noms figurant en annexe.

Article 2 : La section territoriale de la spécialité « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux » comporte vingt sapeurs-pompiers et est dirigée par l'adjudant-chef NESTORINE Noël qui assure les missions de conseiller technique auprès du Directeur du Service Territorial d'Incendie et de Secours.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Schoelcher.

Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

Article 4 : Monsieur le directeur de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du STIS et monsieur le directeur du service territorial d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique.

Fait à Fort-de-France, le : 17 AOUT 2023

Laurence GOLA DE MONCHY



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Liste d'aptitude opérationnelle complémentaire 2023 du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux

Arrêté n°

GRADE	NOM PRENOM	EMPLOI
Sergent	AJAX Brice	Sauveteur GRIMP - IMP2
Sergent	BARRU Sylvain	Sauveteur GRIMP - IMP2
Sergent	DELIVRY Dwevan	Sauveteur GRIMP - IMP2
Sergent	FACINOU Laurent	Sauveteur GRIMP - IMP2
Sergent	LEMUS Frédéric	Sauveteur GRIMP- IMP2
Sergent	OULMA Jonathan	Sauveteur GRIMP - IMP2
Sergent	VOISIN Lionel	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	CACLIN Jimmy	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	DUMONT Guy	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	GIGOT Ruben	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	LABEAU Cédric	Sauveteur GRIMP - IMP2

Service territorial d'incendie et de secours de Martinique - Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude complémentaire de l'équipe spécialisée GRIMP – année 2023

GRADE	NOM PRENOM	EMPLOI
Caporal	LABRANCHE Ronny	Sauveteur GRIMP- IMP2
Caporal	LISIMA Grégory	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	MITRAIL François-Xavier	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	MELCHIOR Mica-Ozias	Sauveteur GRIMP- IMP2
Caporal	MORMIN Emmanuel	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	ROCHAMBEAU Franck-Olivier	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	PETRIS Meina	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	ROLLIER Audrey	Sauveteur GRIMP - IMP2
Caporal	SPATARO Alexandre	Sauveteur GRIMP - IMP2
Sapeur	BETZY Yannick	Sauveteur GRIMP - IMP2
Sapeur	COSPAR N'Dy	Sauveteur GRIMP - IMP2
Sapeur	LOUISAR Lionel	Sauveteur GRIMP - IMP2

Service territorial d'incendie et de secours de Martinique - Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude complémentaire de l'équipe spécialisée GRIMP – année 2023

Service Territorial d'Incendie et de Secours

R02-2023-08-17-00008

Arrêté portant liste d'aptitude de la chaîne de commandement opérationnel des officiers de sapeurs-pompiers en 2023-21082023163724

ARRÊTÉ N° 23-06-21/001

Portant liste d'aptitude de la chaîne de commandement opérationnel des officiers de sapeurs-pompiers au titre de l'année 2023

Le préfet de la Martinique

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-1990007 du 12 juillet 2013 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du département de la Martinique ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 février 2016 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de Martinique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-06-21/001 du 21 juin 2023 portant liste d'aptitude de la chaîne de commandement opérationnel ;

CONSIDÉRANT que deux erreurs se sont glissées dans l'arrêté du 21 juin 2023 et qu'il y a lieu de les rectifier ;

CONSIDÉRANT que deux officiers seront recrutés par voie de mutation à compter du 1^{er} septembre 2023, qu'ils détiennent une des qualifications requises et qu'ils peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude à compter de cette date ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours, chef du Corps des sapeurs-pompiers de Martinique ;

ARRÊTE

Article 1 : Les officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires aptes à tenir les emplois ou activités au sein de la chaîne de commandement opérationnel, sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté pour une durée d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2 : A compter du 1^{er} septembre 2023, la liste des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires aptes à tenir les emplois ou activités au sein de la chaîne de commandement opérationnel est complétée comme suit :

GRADE	NOM PRENOM	APTITUDES (formation)	EMPLOIS/ACTIVITÉS OPÉRATIONNELS
COL	DI GIROLAMO Christophe	Chef de site	Chef de corps adjoint / Chef de site
LTN	NAJAC Wladimir	Chef de groupe	Chef de groupe

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 23-06-21/001 du 21 juin 2023 portant liste d'aptitude de la chaîne de commandement opérationnel est retiré.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Schoelcher.

Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

Article 5 : Monsieur le directeur de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du STIS et monsieur le directeur du service territorial d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Martinique.

Fait à Fort-de-France, le : **17 AOUT 2023**

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique

Laurence GOLA DE MONCHY

Liste d'aptitude 2023 de la chaîne de commandement opérationnel des officiers de sapeurs-pompiers

Annexe de l'arrêté n°

GRADE	NOM PRENOM	APTITUDES (formation)	EMPLOIS/ACTIVITÉS OPÉRATIONNELS
COL	TYBURN Patrick	Chef de site	Chef de corps / Chef de site
LCL	CLERENCE Eddy	Chef de site	Chef de site
LCL	MINOTON Valère	Chef de site	Chef de site
LCL	OLINY Steeve	Chef de site	Chef de site
LCL	PEPIN Roselly	Chef de site	Chef de site
LCL	RANSAY Catherine	Chef de site	Chef de site
LCL	RYFER Ruddy	Chef de site	Chef de site
CDT	DY Christophe	Chef de colonne	Chef de colonne
CDT	TANDE Kendy	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	BAZIN Valérie	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	CROISSETU Miguel	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	FELICITE Emilien	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	LAVENAIRE Miguel	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	LUDON Éric	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	MATERNA Hubert	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	NORESKAL Joannes	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	SILLON Steve	Chef de colonne	Chef de colonne

GRADE	NOM PRENOM	APTITUDES (formation)	EMPLOIS / ACTIVITÉS OPÉRATIONNELS
CNE	TINAUGUS William	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	VARRIN DOYER Mathieu	Chef de colonne	Chef de colonne
CNE	PERIA Patrick	Chef de groupe	Chef de groupe
CNE	RAUMEL Ginou	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	ADELAIDE Pierre	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	AGRICOLE Roméo	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	BARTEL Miguel	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	BISSON Ghislaine	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	BLAISEMONT Olivier	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	BORDIN Joël	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	DAVIDAS Tony	Chef de groupe	Chef de groupe / Officier CODIS
LTN	DELLEVI-RHINAN Christina	Chef de groupe	Chef de groupe / Officier CODIS
LTN	DOLLY Jean-Charles	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	ELCOURT Bruno	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	GABET Albert	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	GOURPIL José	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	HYAT-TAYE Roland	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	ICARRE Jean-Michel	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	JEAN-BAPTISTE Fabrice	Chef de groupe	Chef de groupe

GRADE	NOM PRENOM	APTITUDES (formation)	EMPLOIS / ACTIVITÉS OPÉRATIONNELS
LTN	JEAN-PHILIPPE Patrick	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	JOSEPH-LOUISIA Éric	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	JORITE Guy Albert	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	LAGUERRE Fred	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	LAUHON Serge	Chef de groupe	Chef de groupe / Officier CODIS
LTN	LEOPOLD Cynthia	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	LILA Éric	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	MANIN Carine	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	MARIE-SAINTÉ Patrick	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	MARTIAL Patrick	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	MERT Yveline	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	MINOTON Antoine	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	MOUKIN Éric	Chef de groupe	Chef de groupe / Officier CODIS
LTN	NISAS Miguel	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	NORCA Steeve	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	REGINA-DARROUX Frédéric	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	RIBAC Gérald	Chef de groupe	Chef de groupe / Officier CODIS
LTN	RYFER Jean Guy	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	SUEZ-PANAMA Serge	Chef de groupe	Chef de groupe
LTN	THEODOSE Jean-Marc	Chef de groupe	Chef de groupe

Service d'incendie et de secours de Martinique - Arrêté préfectoral portant liste d'aptitude de la chaîne de commandement opérationnel
Année 2023

GRADE	NOM PRENOM	APTITUDES (formation)	EMPLOIS / ACTIVITÉS OPÉRATIONNELS
LTN	TREBEAU Patrick	Chef de groupe	Officier CODIS
LTN	YERRO Micheline	Chef de groupe	Chef de groupe